Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 6 (1861)

Heft: 11

Buchbesprechung: Manuel pour l'étude des règles de l'escrime au fleuret et à l'espadon

[J. Sieverbruck]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

grande et que j'ai manqué ensuite de matériaux. Je crois connaître plusieurs autres défauts de ce livre: aussi je recevrai avec plaisir les observations critiques tendant à me les faire approfondir, à m'en signaler d'autres, à me fournir le moyen de les éviter, si ce travail doit être réimprimé un jour; avec le concours d'avis bienveillants, je parviendrai sans doute plus tard, en y revenant à plusieurs reprises (cette histoire ne saurait être l'œuvre d'un jour), à le rendre plus correct, plus riche de faits, plus juste dans ses appréciations.

» Je n'ai pas voulu, en supposant que j'en sois capable, faire ici de l'érudition proprement dite, de l'érudition digne de l'académie des inscriptions; pour pouvoir la faire, il aurait fallu joindre à la lecture assez étendue que je possède la connaissance complète des langues grecque et latine qui n'est pas mon lot, et ce défaut, au dernier moment, me fait trembler pour mon travail, qu'il a pu entacher de bévues impardonnables. Quoi qu'il en soit, j'ai voulu seulement essayer d'une érudition suffisamment exacte, et plus utile par sa forme même aux officiers mes camarades et gens du monde, chez lesquels j'ai toujours désiré voir répandre les notions militaires. Cet ouvrage d'un officier pourra peut-être aussi être utile aux érudits par son point de vue même. D'ailleurs, une Histoire complète de l'art de la guerre doit partir, ce me semble, d'une plume militaire, et cette plume ne saurait échapper à la nécessité d'y parler au début des anciens, malgré, je le répète, son incompétence probable à l'égard des sources antiques. »

Description et histoire du Maroc, par M. Léon Godard, chanoine honoraire d'Alger, professeur d'histoire et d'archéologie au grand séminaire de Sangre. Paris, 1860, Tanera, éditeur. — 2 vol. in-8°, avec une carte générale du Maroc.

Avant d'aborder l'histoire, M. Godard décrit la géographie et la statistique du Maroc, d'après les renseignements les plus récents, et il donne le tableau du règne des souverains qui ont gouverné ce pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à la paix de Tétouan en 1860.

Ce livre doit avoir coûté à l'auteur de longues et difficiles recherches, si l'on considère à quoi se réduisent les meilleurs ouvrages écrits sur le Maroc, et surtout si l'on tient compte des barrières qui ferment ce pays aux investigations des Européens.

« Mon ambition, dit M. le chanoine, s'est bornée à dresser un plan, à préparer le terrain, à réunir et à classer des matériaux pour un édifice, que de plus habiles que moi termineront. » Quoi qu'il en soit, la clarté et la simplicité de style, et la diversité des connaissances avec lesquelles est écrit le livre de M. Godard lui promettent un plein succès. La carte qui y est jointe est de bonne exécution et dressée sur les meilleurs documents.

Manuel pour l'étude des règles de l'escrime au fleuret et a l'espadon, par J. Sieverbruck. Paris, 1860, Tanera, éditeur. — 1 vol. in 4°.

M. Jean Sieverbruck, professeur d'escrime de tous les grands établissements militaires et civils de la Russie, maître d'armes de la famille impériale, publia, en

1852, un Manuel d'étude des règles de l'escrime au fleuret et à l'espadon. Cet ouvrage, adopté immédiatement dans toutes les écoles et dans toutes les académies, est devenu classique en Russie. La langue russe étant peu répandue, ce livre, malgré tout son mérite, resta à peu près inconnu des amateurs d'escrime des autres pays. M. Tanera, éditeur à Paris, a cru faire chose utile en publiant une édition française, traduite sous les yeux de l'auteur, et imprimée, quant aux gravures, avec la collection de bois qui a servi à l'édition russe. La partie traitant du fleuret a réellement du mérite, quoique n'étant pas à la hauteur de Grisier; celle traitant de l'espadon se réduit à peu près à rien et ne mériterait même pas d'être mentionnée dans le titre du livre.

Nous accusons réception de la 3^e partie de l'Avenir de la CAVALERIE, par le colonel baron d'Azémar, mais en prévenant que nous n'avons pas reçu la 2^e.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La commission des deux conseils chargée de préaviser sur la transformation d'une partie de nos canons a dû se réunir à Thoune le 13 juin.

Le département des postes a été autorisé à diminuer de moitié la taxe postale en faveur des officiers qui se rendront à Lugano pour assister à la fête des officiers.

Amérique. — Des quinze Etats à esclaves qui faisaient naguère partie de l'Union américaine, onze ont proclamé leur séparation pour se grouper autour d'un nouveau drapeau; ce sont: la Caroline du sud, la Georgie, la Floride, l'Albama, le Mississipi, la Louisiane, le Texas, l'Arkansas, le Tennessée, la Caroline du Nord et la Virginie.

Trois autres sont à la veille de suivre leur exemple, savoir le Kentucky, le Missouri et le Maryland. En tout 14 Etats, lesquels constitueront prochainement une confédération puissante et prospère, avec une population de 9 millions de blancs et 4 millions de noirs.

Le Delaware, qui forme le quinzième des Etats auxquels nous venons de faire allusion, paraît devoir être définitivement acquis à la Confédération du Nord ou aux Etats-Unis proprement dits. Il formerait dans la nouvelle Confédération un élément discordant, en ce que la majorité de sa population est imbue des préceptes et des doctrines des puritains de la nouvelle Angleterre.

L'esclavage dans cet état ayant pour ainsi dire accompli sa mission, est par conséquent sur le point de s'éteindre, sous l'empire même des lois physiques qui régissent les besoins et les tendances des sociétés modernes.

— Le congrès réuni à Montgomery a ordonné l'émission de 50 millions en obligations, payables en vingt ans, à 8 % l'intérêt.

Le gouvernement fédéral ne fera aucune attaque immédiate. Le président Lincoln déclarera la guerre à toute puissance européenne qui interviendrait dans le différend, et il informe l'Espagne que si elle prend possession de Santo-Domingo, c'est à ses risques et périls. Le président accepte le code maritime du congrès de Paris